

Hausse des cas de mpox (clade 2b) à Montréal

24 juillet 2025

La Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal observe actuellement une **augmentation du nombre de cas de mpox (clade 2b)** au sein de certaines populations à Montréal. **Six cas de mpox ont été déclarés à la DRSP dans les deux dernières semaines, pour un total de 9 cas en 2025.** À titre comparatif, 11 cas de mpox avaient été déclarés durant l'année 2023, et 38 en 2024. Lors de l'[éclosion de 2022](#), environ 400 cas avaient été recensés à Montréal.

Comme lors des [éclosions de 2022](#) et de l'[automne 2024](#), la transmission implique principalement des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH). Tous les cas ont été infectés par le virus de **clade 2b (le même clade qu'en 2022)**. Les [manifestations cliniques](#) des cas récents s'apparentent à celles observées lors des éclosions antérieures; les cas vaccinés sont généralement moins symptomatiques que les cas non-vaccinés. Le mode de transmission demeure le contact direct entre la peau ou les muqueuses et les lésions ou liquides biologiques d'une personne infectée lors d'un **contact sexuel**. Quatre des six cas récents auraient acquis leur infection localement à Montréal ; deux cas pourraient avoir acquis l'infection à l'étranger.

Certains rassemblements estivaux à Montréal comme ailleurs peuvent accroître le risque d'importation de cas et de transmission locale. La DRSP de Montréal invite les cliniciens à rehausser leur vigilance face à la mpox et à continuer de promouvoir la vaccination auprès des personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec.

RECOMMANDATIONS

1. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant une(des) lésion(s) de la peau ou des muqueuses suggestive(s) de la mpox

- Envisager le diagnostic de la mpox chez les personnes avec des [symptômes compatibles](#), même si elles ont reçu une ou deux doses de vaccin contre la mpox, car la protection conférée par le vaccin n'est pas de 100 %.
 - Envisager d'autres étiologies communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et aux [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge pour ces autres étiologies.
 - Pour toute personne de retour de voyage d'une [zone endémique ou d'un pays où une transmission soutenue de mpox de clade 1 est documentée](#), se référer à l'Appel à la vigilance [Éclosions de mpox dans certains pays d'Afrique : conduite face à un cas suspect de retour de voyage](#) publié le 30 août 2024.
 - Bien que plusieurs professionnels de la santé soient outillés pour prendre en charge les patients avec des symptômes compatibles avec la mpox, ceux qui souhaitent référer leurs patients pour une évaluation spécialisée et un dépistage peuvent obtenir un rendez-vous dans une des cliniques d'évaluation spécialisée en contactant le **514 766-3974**, option 3, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et les samedi et dimanche de 8 h à 16 h ou en transmettant le numéro directement à leurs patients.
- Investiguer les personnes répondant à la [définition de cas suspect](#) de mpox en obtenant des **prélèvements appropriés** pour confirmer le diagnostic.
 - Se référer au [Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec](#) pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Les spécimens prélevés de patients chez qui la mpox est suspectée sont considérés comme des matières infectieuses de catégorie A pour le transport. Ces spécimens peuvent toutefois être envoyés en catégorie B via le certificat temporaire TU 0886 (à inscrire sur la boîte d'envoi).
 - Si des prélèvements sont réalisés, en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde de l'établissement afin d'assurer leur traitement prioritaire, faciliter le triage des autres échantillons prélevés chez le patient, et assurer la sécurité du personnel de laboratoire.
- Identifier et prendre en charge les personnes symptomatiques, les cas et les contacts selon le jugement clinique et en se référant aux sections [Traitement](#) et [Prévention et recommandations](#) de la page web du MSSS [Mpox \(variole simienne\)](#) à l'intention des professionnels de la santé.

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours

RECOMMANDATIONS (suite)

2. **Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant un(des) lésion(s) de la peau ou des muqueuses suggestive(s) de mpox**
 - Se référer aux recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les [mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins](#).
 - Lorsque des personnes présentant des symptômes suggestifs de mpox consultent un milieu clinique, elles sont invitées à couvrir leurs lésions avec des vêtements ou un bandage, à procéder à l'hygiène des mains et à porter un masque de qualité médicale.
3. **Recommander la vaccination en préexposition aux personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)**
 - Recommander la vaccination primaire complète (2 doses avec un intervalle d'au moins 28 jours) selon les indications du [PIQ](#). L'infection peut quand même survenir chez les personnes vaccinées, mais ces personnes sont généralement moins symptomatiques que les personnes non-vaccinées.
 - La vaccination des personnes âgées de moins de 18 ans est possible, tel que précisé dans l'Avis scientifique intérimaire du Comité sur l'immunisation du Québec portant sur la [Vaccination contre la mpox dans un contexte d'augmentation de la circulation du clade 1 du virus en Afrique](#).
 - Les [personnes à risque](#) pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur [clic-santé](#).
4. **Déclarer toute infection répondant à la définition de cas suspect à la [Direction de santé publique du lieu de résidence](#) du cas :**
 - Par télécopieur au (514) 528-2461, utiliser le [formulaire PDF dynamique pour la déclaration de la mpox](#) ou le [formulaire usuel de déclaration des MADO](#) en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes.
 - Par téléphone, composer le (514) 258-2400 et demander à parler au professionnel de garde en maladies infectieuses.
 - La déclaration à la DRSP permet de débiter l'enquête épidémiologique et l'intervention auprès des contacts, ainsi que de suivre la situation épidémiologique et d'évaluer l'efficacité des interventions, incluant l'offre de vaccination.

Liens utiles :

- [Mpox \(variole simienne\) - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) – INSPQ.qc.ca](#)
- [Variole : vaccin contre la variole et la mpox \(variole simienne\) – Protocole d'immunisation du Québec – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) - Canada.ca](#)
- [Variole simienne \(mpox\) \(who,int\)](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours